



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE CHOLETTE -  
LOTS 1 - 2 - 3 ET 4 - PLUS ET MOINS VALUE  
SUR MARCHÉS DE TRAVAUX

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
14 avril 2009

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Michel GENDREAU -

**Excusés avant donné pouvoir :**

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE CHOLETTE - LOTS 1 - 2 -3 ET 4 - PLUS ET MOINS VALUE SUR MARCHÉS DE TRAVAUX**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La première phase de l'opération d'aménagement de la rue de Cholette démarrée en 2008 est sur le point de s'achever. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée, sous forme de groupement, aux bureaux d'études A2I Infra et Sarl ZEPHYR.

Suite à un appel d'offres ouvert, les marchés de travaux ont été attribués en 4 lots séparés, pour un montant global de 812 444,85 € TTC, par les Commissions d'Appel d'Offres du 23 mai 2008 pour les lots VRD et éclairage public et du 16 juin 2008 pour les lots Espaces verts et maçonnerie déclarés infructueux en première séance.

En cours de réalisation, des ajustements s'avèrent nécessaires pour prendre en compte des imprévus et préconisations survenues dans l'exécution :

**Lot 1 - Voiries et réseaux divers – Marché n° 08221A003 - CTPA**

Plus value résultant principalement de plusieurs adaptations : prise en charge du génie civil, d'une part pour l'effacement et le déplacement des réseaux (électrique et téléphonique) à la demande des opérateurs, et d'autre part pour l'aménagement des feux tricolores carrefour Maréchal Leclerc dans le cadre de la mise aux normes de ces feux

Incidence sur tranche ferme : + 13 370,68 € TTC

Incidence sur tranche conditionnelle : + 9 916,64 € TTC

**Lot 2 - Eclairage public – Marché n° 08221A004 - SOMELEC**

Plus value due à la fourniture et à la pose de coffrets de protection du réseau d'éclairage public en trois points de raccordement du réseau existant dans une démarche d'anticipation d'extension et de rénovation

Incidence sur tranche ferme : + 698,46 € TTC

Incidence sur tranche conditionnelle : + 349,23 € TTC

**Lot 3 - Espaces verts – Marché n° 08221A005 - VIVATYS**

Moins value induite par la réduction des surfaces plantées et par une réutilisation de la terre végétale du site entraînant une diminution de l'approvisionnement externe prévu initialement au marché

Incidence sur tranche ferme : - 9 505,10 € TTC

Incidence sur tranche conditionnelle : - 756,22 € TTC

**Lot 4 – Maçonnerie – Marché n° 08221A006 - CTPA**

Moins value suite à la réduction du linéaire d'un mur de soutènement et à la suppression d'une reprise de maçonnerie sur un muret

Incidence sur tranche ferme : - 973,54 € TTC

Incidence sur tranche conditionnelle : - 13 275,60 € TTC

L'incidence financière des travaux supplémentaires et des prestations supprimées est décomposée, marché par marché, dans le tableau ci-dessous :

<b>MONTANTS TTC</b>	<b>LOT 1</b>	<b>LOT 2</b>	<b>LOT 3</b>	<b>LOT 4</b>	<b>TOTAL</b>
<b><u>Tranche ferme</u></b>					
Montant initial	302 833,18	54 913,24	51 314,88	85 490,08	494 551,38
Montant après adaptations	316 203,86	55 611,70	41 809,78	84 516,54	498 141,88
Ecart	+ 4,42 %	+ 1,27 %	- 18,52 %	- 1,14 %	0,72 %
<b><u>Tranche conditionnelle</u></b>					
Montant initial	206 934,31	40 322,36	40 976,00	29 660,80	317 893,47
Montant après adaptations	216 850,95	40 671,59	40 219,78	16 385,20	314 127,52
Ecart	+ 4,79 %	+ 0,87 %	- 1,85 %	- 44,76 %	- 1,18 %
<b><u>Marché global</u></b>					
Montant initial	509 767,49	95 235,60	92 290,88	115 150,88	<b>812 444,85</b>
Nouveau montant	533 054,81	96 283,29	82 029,56	100 901,74	<b>812 269,40</b>
Ecart	+ 4,57 %	+ 1,10 %	- 11,12 %	- 12,37 %	- 0,02 %

Au regard de l'enveloppe initiale, il est constaté que les écarts entre les montants initiaux et les nouveaux montants de marché sont neutres par rapport à l'enveloppe globale initiale.

Le dépassement des tranches fermes et conditionnelles des lots 1 et 2 étant inférieur à 5 %, le Conseil Municipal peut décider de lancer un ordre de poursuivre les travaux au titulaire du marché. Conformément à l'article 3.2 du CCAP, pris en application de l'article 118 du Code des Marchés Publics, la décision de poursuivre sera notifiée au titulaire du marché par ordre de service.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la poursuite des travaux pour les lots 1 et 2
- lancer la procédure par ordres de service

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**